

CFAD

APPRENEZ A PILOTER UN DRONE

Vous cherchez à piloter et un drone et à vous en servir professionnellement pour faire des photos et vidéos? Photo vous aide à vous sortir de la jungle administrative.

CFAD :
centre de formation et d'apprentissage du drone.
L'arrêté du 11 Avril 2012 réglemente la pratique du drone sur le territoire Français. Pour répondre à ses exigences, des formations se mettent en place sur toute la France. Photo a testé le CFAD de Nancy-Essey, un centre de formation précurseur. Depuis avril 2014, l'équipe du CFAD, constituée de cinq personnes dont 4 formateurs, transmet ses connaissances en matière de pilotage et de respect de la législation relative aux drones. La précision de pilotage, la partie la plus ludique, s'apprend durant une dizaine de jours sur simulateur et en réel, sur 4 types de drones du quadri, à l'ocotmoteurs. Cette formation «Télépilote de drones» s'effectue en alternant formation stricte et ludique (suivi de voitures miniatures...) en extérieur, comme en indoor. La partie théorique aborde les différents scénarii définis par l'arrêté – en ou hors agglomération, pilotage à vue au via les instruments. Pour les meilleurs, la formation donne lieu à la délivrance d'une DNC - déclaration de niveau de compétence – indispensable à l'activité professionnelle de pilote de drone. La formation d'«opérateur de prise de vues aériennes» facilite le choix d'APN, d'objectifs, de nacelles, de systèmes de transmission, de logiciels de retouche ou de montage... La «préparation au théorique D'ULM» - un deuxième document indispensable au télépilote, se passe comme en



auto-école par la révision du code face au «diapos» de l'examen. Elle accélère l'apprentissage du code et prépare au QCM de l'examen de la DGAC. Enfin, l'«aide à la rédaction du MAP» - Manuel d'activités particulières - permet de comprendre le langage administratif et de remplir correctement de dernier document exigé par la DGAC. Erwan Savio responsable de formation, sous son air jovial, aide à comprendre le sérieux du télépilotage et distille son art du pilotage. Grâce à ses conseils, il

devient plus simple de maîtriser les drones, des plus légers au plus lourds (près de sept kilos), dans une ambiance studieuse mais décontractée.

AVIS DE PHOTO:
L'arrêté du 11 avril 2012 va être renforcé d'ici la fin de l'année. Il va devenir obligatoire de passer par un centre de formation pour être accrédité au pilotage des drones. Aux vues du sérieux de cette formation, pourquoi ne pas prendre un

billet de TGV pour d'apprendre les secrets du pilotage dans les champs aux alentours de Nancy?

LES PRIX DES FORMATIONS

- Télépilote de drones S1/S3 : 3876€
 - Opérateur de prises de vues aériennes : 964€
 - Préparation au théorique ULM : 626€
 - Aide à la rédaction du MAP : 492€
- Plus de renseignements sur www.cfad.fr